



AUTORISATION PARENTALE
Récupération enfants à l'école
ACTIVITES PERISCOLAIRES 2023-2024

Les séances débuteront à partir du 18 septembre 2023 pour un total de 30 séances hors vacances scolaires.

Je soussigné, *NOM et Prénom* :

autorise mon enfant : *NOM* *Prénom*

En classe de

- ❖ A quitter l'école de La Buisse à 16h20 ou la garderie à 17h selon l'activité, avec un intervenant de la MJC afin qu'il participe au cours de : *(cochez toutes les cases correspondantes)*
Attention 1 fiche par enfant !

- Atelier créatif** à la MJC, le lundi de 16h20 à 17h50 (6/10 ans scolarisés en Primaire !)
- Atelier Manga** à l'Annexe MJC (au-dessus des bureaux), le vendredi de 16h20 à 17h50 (à partir de 7ans)
- Couture** à la MJC, le mardi de 17h à 18h30 (6/10 ans scolarisés en Primaire et inscrits à la garderie !)
- Hip hop** en salle socio, le jeudi de 16h20 à 17h20 (6/7ans scolarisés en Primaire !)
- Hip hop** en salle socio, le mardi de 17h à 18h (8/10ans inscrits à la garderie !)
- Ecole d'athlétisme** à la MJC, le jeudi de 16h20 à 17h20 (7/9 ans)

- ❖ Je m'engage à venir récupérer mon enfant sur le lieu de l'activité à la fin du cours.

SINON :

Je l'autorise à partir seul de l'activité après le cours oui non

Je l'autorise aussi à partir avec : *(à noter également en ligne sur le Portail MJC)*

Nom&Prénom Tel :

Nom&Prénom Tel :

- ❖ Je m'engage à prévenir la MJC (soit par téléphone, soit par mail) au plus tôt, au cas où mon enfant serait absent où s'il y avait un changement d'organisation.

Fait à La Buisse le

Signature des parents :